

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

---

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AS201

présenté par

M. Hammouche, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, Mme Elimas, Mme Gallerneau et M. Isaac-Sibille

-----

### ARTICLE 35

À l'alinéa 29, substituer aux mots :

« la composition et les missions du comité technique »

les mots :

« les missions du comité technique et les modalités de représentation de ses membres ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le décret en conseil d'état fixe les modalités de représentation des membres du comité technique, y compris des professionnels de santé.